



Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens

8 mars 2021

20h00

Présidence : Bailly Sébastien

Ordre du jour

- 10
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020.
 2. Communications du bureau du Conseil Communal.
 3. Communications de la Municipalité.
 4. Préavis N° **2021-01** relatif à la demande d'un crédit de construction pour la transformation du Battoir en un immeuble à vocation mixte (4 appartements et 1 surface commerciale).
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Adrien Grisendi, Yvan Panchaud et Frédéric Riva*
 5. Préavis N° **2021-02** relatif à la régionalisation de l'épuration Echallens Haut-Talent.
 - *Commission ad'hoc : Bertrand Clot, David Truffer et François Zürcher*

20

 6. Préavis N° **2021-03** relatif à une dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur au chemin de la Louye.
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : David Staubli, Florian Tzaut et Françoise Wyler*
 7. Préavis N° **2021-04** relatif à une demande d'un crédit complémentaire pour l'aménagement de la place de l'Eglise dans le cadre de séparatif du chemin des Placettes (2020-03).
 - *Commission des finances*
 - *Commission ad'hoc : Sébastien Allaz, Joseph Ecoffey et Jean-Pascal Prince*
 8. Propositions individuelles et divers.

30

Monsieur le Président

Salue la Municipalité in corpore, M. Nicolas Salis, boursier communal et M. Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA.

Appel

Excusés : Fontaine Nicolas, Monteleone Sandra et Schärliig Emmanuelle.

40 Absent : Panchaud Fabien.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Vote

- Oui : 38
- 50 • Non : 0
- Abstention : 1

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 tel que présenté est accepté.

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Monsieur le Président

Souhaite la bienvenue à M. Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA qui est présent pour répondre aux questions techniques concernant le préavis N° 2021-01 relatif à la transformation du Battoir.

60 Donne lecture de la lettre de démission de M. Christophe Panchaud. M. Christophe Martin, dernier suppléant de la liste n'habitant plus la commune, nous finirons la législature avec 44 membres au Conseil.

Explique qu'une clé USB contenant les annexes aux préavis N° 2021-01, 2021-02 et 2021-05 a été envoyée à tous les membres du Conseil. Le bureau étudie la possibilité de transmettre les documents par voie électronique dès la prochaine séance. Dans un premier temps, les documents continueront à être envoyés en parallèle par courrier.

70 Félicite les candidats aux élections communales 2021. Les 5 candidats à la Municipalité sont élus à la majorité absolue. 50 candidats au Conseil communal sont élus à la majorité absolue. Les 45 places sont pourvues et nous avons à l'heure actuelle 5 suppléants. Le 25.04.2021, les citoyens de la commune devront encore élire 7 suppléants selon le système majoritaire à un seul tour ainsi qu'un syndic selon le système majoritaire à deux tours. Le dépôt des dossiers de candidature est fixé au 06.04.2021. Si leur nombre est égal ou inférieur à celui des sièges à pourvoir, les candidats seront proclamés élus tacitement par le bureau électoral.

Monsieur Jean-François Métraux

Les commissions permanentes et les délégués aux associations intercommunales pour la prochaine législature seront installés le 24.06.2021. C'est important de bien se préparer pour la constitution de ces commissions qui vont siéger pendant 5 ans.

Monsieur le Président

80 Le 24.06.2021 à 18h30 aura lieu l'installation des autorités législative et exécutive pour la législature 2021-2026.

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

90 La fermeture de la RC 501 depuis le 01.03.2021 provoque une augmentation de la circulation sur la Route de Froideville, le Chemin de la Maréchaussée et le Chemin de Chenalet entre autres. Des comptages de trafic et de vitesse sont en cours de réalisation sur la Route de Froideville, la Fretaire et le Chemin de l'Arzillier. Selon les résultats, des mesures limitatives seront mises en place afin de limiter la circulation sur la Fretaire, route difficilement adaptée aux croisements. Nous faisons notre possible pour qu'une restriction soit mise en place mais seule la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est compétente pour l'édicter. La gendarmerie et nous-même n'avons aucun pouvoir pour l'imposer.

Cet hiver, notre service neige travaille avec une nouvelle machine qui épand une solution de saumure sur les trottoirs. Les réglages peuvent se faire uniquement lorsqu'il neige. Les premiers essais ont été un petit peu « glissants ». Il semble que notre équipe a su régler la machine de manière acceptable lors des tentatives suivantes. Il en résulte un meilleur dégel des trottoirs ainsi qu'une économie notoire de sel.

Un glossaire des abréviations présentes dans le préavis N° 2021-05 relatif à la révision du Plan d'affectation Communal (PACom) a été déposé sur vos chaises.

Madame Carine Delpierre

100 Deux activités sont proposées à Bottens pour le Passeport vacances : Le four à pain et le labyrinthe. La famille Siegenthaler s'étant retirée de l'organisation de l'activité labyrinthe, nous recherchons un bénévole pour l'accueil et la surveillance des participants le 17.08.2021. Il y aura un groupe le matin et un autre l'après-midi.

Madame Patricia Riva

Le chantier des Placettes a pris un peu de retard dû à une météo très défavorable. Nous remercions les riverains pour leur patience.

Monsieur Gérard Stettler

110 Grâce à notre situation géographique particulière au sein de l'Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs (AIAE) notre alimentation en eau se fait pour l'essentiel via l'association du Haut-Jorat. De ce fait, nous sommes les seuls à avoir un taux de chlorothalonil inférieur à la limite de 0.07mg/L. La limite très rigoureuse fixée par l'Etat étant de 0.1mg/L.

Les travaux de transformation du réservoir de la Mine ont commencé au début de ce mois. Pour rappel, à la fin de ces travaux, l'eau issue de cette source appartiendra définitivement à l'AIAE.

Monsieur Christian Jaquier

Les travaux de la buvette de la salle polyvalente sont terminés.

Des armoires ont été posées dans la salle des maîtres du collège des Lionceaux par une entreprise de la région.

- 120 Le panneau signalant le passage piéton en face de la salle polyvalente endommagé par un bus des transports publics de la région lausannoise (tl) a été remplacé ce matin.

Un miroir défectueux a été changé à la croisée entre le chemin de Chenalet et le chemin de la Maréchaussée.

Au bâtiment du Pressoir, il reste le marquage des places de parc et des lignes jaunes pour délimiter la propriété.

Monsieur Sébastien Allaz

- 130 Lors de la dernière séance, le Syndic avait annoncé que la route du Chalet Curial serait fermée pendant la fermeture de la RC 501. Surpris de constater que ce n'était pas le cas, j'ai pris contact avec M. Savoy, inspecteur de la signalisation des chantiers et manifestations à la DGMR. Nous nous sommes vus sur place et il m'a expliqué que le canton ne pouvait pas fermer cette route par peur d'un procès pour fermeture illicite et que des panneaux de signalisation supplémentaires seraient posés. J'ai écrit à la DGMR avec la Préfecture et la gendarmerie en copie en expliquant que la situation était inacceptable, avec une photo de mon tracteur en menaçant de bloquer la route moi-même. J'ai reçu une réponse de M. Tribolet de la DGMR expliquant qu'ils avaient constaté que les règles de la circulation n'étaient pas respectées, qu'il y avait des incivilités et des mises en danger des autres usagers mais qu'il fallait dans un premier temps procéder à des comptages. La gendarmerie est venue me rendre visite et a constaté que la circulation bidirectionnelle n'était pas du tout adaptée.

- 140 Pour moi, la situation est insoutenable non pas pour les nuisances mais par rapport au risque d'accident. On voit à quel niveau le canton considère nos autorités communales, ce sont des gens qui n'ont pas de parole. Je demande à la Municipalité d'entamer des moyens légaux pour préserver l'intégrité des usagers et si ce n'est pas fait je sortirai mon tracteur.

Monsieur le Syndic

Lors de sa séance d'information, la DGMR avait promis que cette route serait fermée. Ils avaient aussi annoncé 4 ans de travaux sur la RC 501. Visiblement nous sommes toujours traités la même chose. Ils disent gros, ne tiennent pas leurs promesses et à force de discussion, nous sommes arrivés à 2x 8 mois de fermeture. Nous avons fait le maximum pour que cette route soit fermée, nous ne pouvons pas faire plus.

- 150 Je suis allé sur place avec M Savoy. Il a promis que nous allions recevoir un courrier. Rassurez-vous, nous ferons tout ce que l'on peut pour faire fermer cette route.

Le transfert de circulation de la RC 501 impacte plusieurs chemins du village. Non pas par des nuisances mais par les dangers liés à l'augmentation de circulation.

4. Préavis N° 2021-01 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la transformation du Battoir en un immeuble à vocation mixte (4 appartements et 1 surface commerciale).

Monsieur Adrien Grisendi

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Monsieur Michel Panchaud

160 Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Monsieur Christian Jaquier

Selon la demande de la commission ad'hoc, des garages ont été ajoutés. Les combles sont non-habitable car la structure en bois prend beaucoup de place et il n'est pas possible de mettre un escalier. Il y aura des trappes.

Madame Annelise Graber

Les garages en blanc ne me plaisent pas du tout. Ils ressemblent à des containers ajoutés après-coup. Peut-on faire un rappel de bois ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

170 Les garages ont été ajoutés au projet de base. Nous sommes en phase préparatoire et pouvons encore modifier les plans et faire des simulations 3D. Dans les zones d'accès, il faut éviter de mettre du bois qui va jusqu'en bas, avec l'humidité cela vieillit moins bien. À part l'avant du magasin, nous avons mis du bois partout pour masquer le balcon et éviter une coupure entre le balcon et la partie basse. Nous sommes tenus par le budget, les façades en bois sont assez onéreuses.

Monsieur Michel Allaz

Est-ce qu'un accès pour handicapés est prévu ? Est-ce qu'il y aura un ascenseur pour accéder aux appartements depuis le rez ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

180 Nous allons éviter de dépasser les 6% de pente. Il n'y aura pas d'accès depuis le rez et pas d'ascenseur. Ce n'est pas une obligation jusqu'à 7 appartements. 2 appartements sur 4 seront accessibles en chaise roulante.

Monsieur George Longchamp

Sommes-nous certains qu'il y aura un tea-room ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

Les loyers ont été discutés et approuvés par le futur locataire. Celui-ci investira environ CHF 500'000.- dans l'aménagement d'un groupe froid et d'une cuisine professionnelle dans le but de servir des repas à midi.

Monsieur Sébastien Allaz

190 La Municipalité souhaite pérenniser la présence d'une épicerie ainsi que d'un bureau de poste dans notre village. Pour moi ce n'est pas un argument puisque sauf erreur, Monsieur Clément vient de reconduire le bail commercial dans les locaux actuels.

Un loyer annuel de CHF 170.-/m² pour les 335m² de surface commerciale, cela correspond plus ou moins au marché. Un loyer annuel de CHF 250.-/m² pour les 445m² d'appartements me paraît un peu élevé. Le coût de revient a augmenté et le rendement net est de 0.8%.

200 L'investisseur privé devra apporter 40-50% de fonds propres pour pouvoir couvrir le risque. Ni les commissions, ni la Municipalité n'ont identifié les risques de l'activité commerciale qui représente environ 35% du revenu de l'objet. Premier risque : l'usage. Certaines communes se sont retrouvées avec des restaurants vides pendant plusieurs années. Deuxième risque : Locataire unique. C'est qui, c'est quoi, quelle garantie ? Troisième risque : La fermeture de la RC 501. Pendant 1 année il n'y aura pas d'activité et le locataire va demander une diminution de loyer dès le début. Si le locataire venait à nous lâcher, il faudra relouer et je ne vois pas d'autre affectation possible que celle présentée actuellement.

Nous n'avons pas les moyens financiers avec un déficit prévu cette année de CHF 500'000.-. Il y a une incertitude fiscale liée à la pandémie COVID-19. Le risque de la partie commerciale, à mon avis, ne doit pas être supporté par la collectivité. Ne devrait-on pas proposer un partenariat pour répartir le risque avec le locataire ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

210 Concernant les loyers, nous nous sommes basés sur une étude de marché de l'UBS. Aujourd'hui, les loyers sont élevés et cela fonctionne. Je ne me fais pas de soucis pour la location des appartements. L'amortissement est aussi un bénéfice et fait partie du patrimoine de la commune.

Monsieur Sébastien Allaz

Avez-vous pensé à une possibilité de reconversion des locaux ?

Monsieur Gérard Stettler

Le vrai risque pour nous serait de payer l'aménagement des locaux. Dès lors que nous louons les locaux vides et que M. Clément s'investit et investit CHF 500'000.- le risque n'est plus du tout perçu de la même manière.

Monsieur Hervé Pittet

220 Pour moi il n'y a aucun risque. Il faut séparer un financement pour un projet tel que celui-ci par une commune ou par un privé. Pour un privé des fonds propres seront demandés. Il y a quand même CHF 115'000.-/année d'amortissement. Après 15 ans, la moitié de l'investissement sera déjà remboursé. Plus on avancera, plus cela sera rentable. Nous sommes partis sur des chiffres très corrects. Si la commune a eu l'opportunité d'acheter ce bâtiment à un prix préférentiel, c'est un investissement que nous ne devons pas louper aujourd'hui.

Monsieur Cédric Panchaud

230 Il y a 10 ans nous avons fait tout un processus pour ravoir une épicerie au village. Nous avons l'opportunité de faire quelque chose qui appartienne à la commune. De mon point de vue, il faut avoir une pensée sentimentale.

M. Clément qui devrait investir CHF 500'000.- ce n'est pas notre problème qui/quoi/comment mais dans ces milieux, il y a des entreprises qui agencent des magasins en leasing ou location de meubles/vitrines. Tout est prévu pour que cela fonctionne et connaissant M. Clément, il a la tête sur les épaules.

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

Concernant la remarque de M. Sébastien Allaz, il est clair que tout est possible. Au pire des cas il faudrait revoir le règlement communal pour modifier le local en appartements par exemple. Du moment qu'un locataire investit il va signer un bail de longue durée, d'une quinzaine d'années. Dans le budget nous avons prévu une gérance.

240 *Monsieur Claude Diday*

La Municipalité a été sollicitée pour présenter un projet. Ce Conseil a décidé d'acquérir le Battoir pour en faire quelque chose. Le plus grand risque aujourd'hui serait de ne rien faire. En tant qu'enfant d'anciens restaurateurs, la garantie de mettre un demi-million dans un aménagement alors qu'aujourd'hui tout est fermé à cause de la pandémie, c'est génial. Notre devoir ce soir est d'aller de l'avant surtout en ayant entendu l'avis de M. Hervé Pittet, banquier. À mon avis cela serait criminel de ne rien faire et laisser pourrir ce bâtiment.

Monsieur Sébastien Allaz

250 Je trouve étonnant d'entendre un banquier dire qu'il n'y a pas de risque. Le risque est pris par la collectivité. Notre taux de fiscalité risque d'augmenter de 5-10 points. Je comprends la partie sentimentale. Je ne veux pas ne rien faire, que ce soit clair. Mais à mes yeux, je pense que ce n'est pas un bon compromis. Est-ce que c'est à la communauté de financer partiellement une nouvelle activité sur la commune ? A titre privé, j'aime bien les chevaux et j'aimerais bien que la commune me fasse un manège.

Monsieur Bertrand Clot

260 Le projet et les plans ont très bien évolués depuis la dernière séance et j'en remercie la Municipalité. Aujourd'hui le principe est réglé, je trouve ce projet excellent. En tant qu'enfant de restaurateurs et ancien propriétaire d'un café-restaurant dont j'ai fait du sponsoring pendant 4 ans pour qu'il tienne en abandonnant une partie des loyers, je trouve qu'ici nous sommes dans un autre cas de figure. Nous sommes dans une commune qui doit mettre en place des infrastructures pour pouvoir permettre des activités villageoises. Les craintes de M. Allaz seraient justifiées si nous n'étions pas dans une collectivité publique mais dans du privé. Le financement du futur exploitant doit être à sa charge. J'avais fait du sponsoring en finançant le matériel d'exploitation et c'est l'erreur à ne pas commettre. Je rejoins les propos de M. Panchaud, une partie du financement peut se faire par des fournisseurs. Je remercie le bureau d'architecture pour le bois et propose d'accepter le projet.

Monsieur Patrick Oyon

270 Le gros du chiffre d'affaires que va réaliser M. Clément sera dans la boulangerie et l'épicerie. Il ne faut pas l'associer totalement à la restauration. Il s'agit de quelqu'un qui a de l'expérience et qui connaît son domaine d'activité ce qui est un gage de sécurité. Je suis favorable au projet.

Monsieur David Bailly

Remercie la Municipalité pour le préavis et M. Sébastien Allaz qui nous permet d'avoir un débat animé. Nous avons eu l'énorme opportunité d'acheter ce local à CHF 540'000.-. Il avait été estimé à CHF 900'000.- sur le marché. Aujourd'hui, nous avons une deuxième opportunité avec M. Clément qui est prêt à investir.

Monsieur Claude Diday

280 C'est faux de penser qu'il y aura une augmentation d'impôts. Le risque financier est pour celui qui va financer le projet : la banque et le détenteur des hypothèques. À titre privé c'est un autre sujet. Je vous invite à accepter ce projet.

Monsieur Raphael Dewarrat

Je travaille également dans le domaine bancaire et effectivement M. Diday a raison. C'est la banque qui détermine s'il y a un risque. La banque fonctionne différemment pour les communes, notamment avec le plafond d'endettement. Le plafond d'endettement n'est pas pris en compte dans cet investissement car il s'agit d'un investissement privé.

Personnellement, je trouve qu'il manque de parties commerciales à Bottens. Ce projet met en avant un aspect sympathique pour le village. Le risque est diversifié car il y a des appartements loués.

290 *Monsieur Hervé Pittet*

Il n'y a pas d'hypothèque pour les communes sur un tel bâtiment. C'est une garantie de l'Etat. La mort d'un village c'est lorsqu'il n'y a plus de commerces. Félicitations à la Municipalité qui est active et proactive pour ouvrir un nouveau commerce.

Monsieur Frédéric Riva

300 L'aspect technique me plaît. Ce bâtiment se trouve dans une zone où les nuisances d'un éventuel trafic seront limitées car il y a peu d'habitations qui l'entourent. On sécurise la sortie de la Route de Lausanne. Là où se trouve l'épicerie actuellement, il y a une boucherie, je ne sais pas ce que fera le propriétaire des lieux mais je pense que l'on peut faire un groupement de commerces attrayant avec un service de proximité. Je soutiens ce projet et remercie la Municipalité.

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

Les travaux vont durer plus d'une année. Il y aura encore des corrections, des discussions avec les banques, la mise à l'enquête, les travaux et l'aménagement. La RC 501 sera toute neuve pour la fin des travaux.

Monsieur Jean-François Métraux

310 Nous créons 40 places de restauration, avons-nous tenu compte des 2 restaurants existants au village ? Quel bois allons-nous utiliser pour cette construction ? Tel que le préavis est formulé, nous risquons d'avoir du bois de Lituanie, d'Allemagne ou d'Autriche. Dans un marché public, nous n'avons pas le droit de préciser « bois suisse ». La seule façon de garantir du bois suisse c'est de mettre le bois du propriétaire. Nous sommes propriétaires de forêts, affiliés à un groupement. Je propose de sortir la fourniture de bois du marché public et la confier au groupement forestier de la Menthue.

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

Nous avons la possibilité de regarder avec le garde forestier. Il est difficile d'avoir du bois exclusivement de la région. Nous pouvons avoir un système de compensation avec des scieries de la région. 183m³ de bois sont nécessaires pour cette construction. Il y a aussi une question de délai. Il aurait fallu commander le bois en février pour octobre avec les délais de séchage.

320 *Monsieur Gérard Stettler*

Le groupement forestier est sur cette affaire. Le bois ne viendra pas forcément de Bottens, mais du secteur du groupement. Il ne faudrait pas qu'un amendement soit trop contraignant.

Monsieur Christian Jaquier

Nous avons un restaurant gastronomique et un restaurant chinois. La cuisine est totalement différenciée. M. Clément ne va pas faire de gastronomie ou de la cuisine chinoise. Les autres restaurants ne vont pas dépérir à cause de ça.

Monsieur Jean-François Métraux

330 Dans un marché public et sans prendre de précautions, le bois viendra de celui qui a obtenu le marché. M. Thuillard, Syndic de Froideville, s'est retrouvé avec du bois des pays de l'Est. La bonne volonté et la déclaration de l'architecte ne sont pas suffisantes pour garantir du bois de chez nous. Le Cedotec, Centre dendrotechnique au Mont-sur-Lausanne a tout un centre de compétences de soutien aux architectes. Je pense qu'il faut prendre des précautions et propose un amendement : Ajout d'un troisième point : De sortir la fourniture de bois du marché public de la construction et de confier cette tâche au groupement forestier la Menthue.

Monsieur David Bailly

340 Si nous arrivons à sortir la fourniture du bois du marché public, qu'elle est gérée par la commune et qu'on nous a promis que le bois viendrait de la région, je ne vois pas pourquoi il viendrait de l'étranger.

Monsieur Adrien Grisendi

Est-ce que le temps de séchage du bois aura un impact sur la durée des travaux ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

C'est difficile à dire. Le séchage se fait dans des fours. Ma plus grosse crainte est pour le lamellé-collé, plus long à sécher. On pourrait parler de 3 ou 6 mois. Nous allons nous calquer par rapport à ça. La première chose à faire est de trouver du bois et le stocker. Il faut 183m³ de bois terminé donc plus de bois à la base. Nous pouvons déjà travailler sur ces achats durant la phase de mise à l'enquête.

350 *Monsieur Laurent Chapuis*

Quelle est la différence entre le bois suisse et le bois étranger ? Prix ou qualité ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

Ce n'est pas une question de qualité. Nous avons pris en compte un coût supplémentaire pour du bois suisse dans nos calculs, environ CHF 100.-/m³.

Monsieur Yves Dondénaz

Qu'est-ce qui est prévu pour la sécurité des futurs locataires des appartements, en particulier des enfants avec la route cantonale ?

Monsieur Patrick Schmalz de l'entreprise Totale Patrick Schmalz SA

360 Il n'y a pas de problème avec la sécurité par rapport aux normes. Le passage piéton pour aller à l'école représente un certain risque. Concernant le bâtiment en lui-même, il y a qu'une terrasse qui pourra être clôturée si besoin. L'accès actuel à l'épicerie est plus dangereux que le futur projet. Il n'y aura pas besoin de reculer sur la route cantonale.

Monsieur David Bailly

Quel est l'intérêt de faire un amendement si nous arrivons à sortir la fourniture du bois du marché public ? On arrive à moins de CHF 100'000.- donc on ne sera pas dans les marchés publics.

Vote sur l'amendement de Monsieur Métraux

370 3. De sortir la fourniture de bois du marché public de la construction et de confier cette tâche au groupement forestier la Menthue.

- Oui : 10
- Non : 25
- Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide de refuser l'amendement de M. Métraux au préavis N° 2021-01.

380

Vote sur le préavis N° 2021-01

- Oui : 36
- Non : 2
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2021-01 tel que présenté :

1. D'approuver le projet de transformation du battoir.
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 2'916'100.-.
- 390 3. De financer cette dépense en recourant à un emprunt bancaire et ce aux meilleures conditions du moment.
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement 3541.330, sur une durée de 30 ans, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

5. Préavis N° 2021-02 relatif à la régionalisation de l'épuration Echallens Haut-Talent.

Monsieur David Truffer

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Madame Patricia Riva

- 400 Remercie la commission ad'hoc pour l'énorme travail fourni pendant plusieurs mois et la qualité de leurs rapports.

Les communes de Morrens, Montilliez, Villars-le-Terroir, Cugy et Echallens ont déjà accepté le préavis et les statuts. Aucune commune n'a refusé le préavis à ce jour.

Vote sur le préavis N° 2021-02

- Oui : 37
- Non : 0
- Abstentions : 2

410 **Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2021-02 tel que présenté :**

1. D'adopter les statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches de modification et de transfert d'installations ou de terrain appartenant à la commune conformément aux statuts.

420

6. Préavis N° 2021-03 relatif à une dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur au chemin de la Louye.

Monsieur David Staubli

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Monsieur Michel Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Vote sur l'amendement de la commission des finances au préavis N° 2021-03

- 430 4. D'amortir cet investissement sur une période de **30 ans** au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.
- Oui : 34
 - Non : 2
 - Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de la commission des finances au préavis N° 2021-03.

Vote sur le préavis N° 2021-03

- 440
- Oui : 38
 - Non : 0
 - Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2021-03 tel qu'amendé :

- 450
1. D'approuver le remplacement du collecteur du chemin de la Louye tel qu'expliqué plus haut.
 2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 28'000.- TTC.
 3. De financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
 4. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

7. Préavis N° 2021-04 relatif à une demande d'un crédit complémentaire pour l'aménagement de la place de l'Eglise dans le cadre de séparatif du chemin des Placettes (2020-03).

Monsieur Sébastien Allaz

Lit la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc.

Monsieur Michel Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la Commission des finances.

Madame Patricia Riva

460 Au moment de lancer le préavis N° 2020-03 pour la mise en séparatif des Placettes, l'idée de faire une jolie place existait déjà mais ce n'était pas la première préoccupation. C'était comme avoir le projet de construire une maison en commençant par choisir le carrelage. La fontaine actuelle en béton est en en très mauvais état. Il est impossible de la nettoyer, le béton est fissuré et cassé par endroits. Il n'y a pas de chèvre, c'est un tuyau planté dans le sol qui l'alimente.

Une Municipalité précédente avait mis en valeur la fontaine à côté de l'auberge communale avec un beau pavage. C'était une impulsion esthétique que nous avons voulu poursuivre avec la place de l'église. Rendre un village soigné et esthétiquement attractif ne se fait pas en une fois. Il se fait sur le long terme et pour de nombreuses années.

470 Le choix des trottoirs pour le Chemin des Placettes a été fait sur le modèle du Chemin du Ru.

Dans le préavis pour le séparatif des Placettes, il était prévu un aménagement simple de la place de l'Eglise. Nous avons parlé d'une zone pavée mais ce poste a été oublié. Il n'apparaît d'ailleurs même pas dans le plan. Avec le préavis que nous vous présentons ce soir, nous vous proposons d'en faire une vraie jolie place avec des arbres, une nouvelle fontaine, une grande zone de pavés et du mobilier urbain. Si nous ne le faisons pas maintenant, il ne sera jamais fait par la suite.

Si nous avons eu un projet abouti de la place de l'Eglise il y a un an, nous aurions eu un budget final de CHF 1'699'411.-.

Madame Annelise Graber

480 Dans le préavis N° 2020-03, il y a des frais de CHF 72'800.- pour la réfection de la chaussée de la place de l'Eglise. Est-ce que ces frais sont diminués avec le préavis N° 2021-04 ?

Madame Patricia Riva

Non, c'est CHF 90'000.- en plus. Tout l'aménagement routier de base est toujours compté. Avec ces CHF 90'000.- nous ajoutons uniquement l'aspect esthétique.

Monsieur Michel Allaz

490 Le préavis N° 2020-03 précisait que « le secteur où se situe la fontaine sera entièrement réaménagé avec des pavés en granit gris, il est prévu des zones de massifs de fleurs et éventuellement un arbre ». J'ai de la peine à voter un crédit pour 95m² de pavés alors qu'il était prévu qu'il y ait du goudron. Le crédit demandé ne tient pas compte de ce qui était prévu comme frais au départ. En effet, 19'000.- de pavés et 3'000.- pour deux bancs et une poubelle, nous sommes au 22'000.- demandés.

Concernant les CHF 15'200.- pour la plantation de 3 arbres : Une entreprise du village m'a informé avoir fait une offre pour des liquidambars à la Municipalité qui ne dépasse pas CHF 5'000.-. Que faisons-nous des CHF 10'000.- supplémentaires ?

Je me demande si la place ne serait pas mieux en enrobé surtout pour les poussettes et les vélos.

Madame Patricia Riva

500 Dans le préavis N° 2020-03, nous avons demandé que le pourtour de la fontaine soit réalisé comme la fontaine de l'auberge mais malheureusement ce poste a été oublié et n'apparaît nulle part. Il s'agit d'un oubli. Nos idées n'étaient pas encore fixées, nous n'avions pas encore rêvé le projet. On pensait que cela pourrait être pris dans le budget des espaces verts comme le reste du village.

Lorsque nous demandons des devis à plusieurs entreprises on peut avoir tout et n'importe quoi. Nous avons émis la volonté d'avoir des liquidambars, l'entreprise dont parle M. Allaz nous a fait un devis en ce sens. Les racines peuvent détruire les pavés. Ils ont pensé à des cerclages en béton, cela ne nous a pas convaincu. Ces arbres doivent vieillir et durer de nombreuses années. Une autre entreprise a pris les choses totalement différemment en nous expliquant qu'il fallait oublier les liquidambars sur une place aussi exposée et que les cerclages en béton empêcheraient les arbres de respirer. C'est un choix d'avoir une place avec des arbres plus grands pour avoir de l'ombre et ne pas mettre une seule essence. En cas de maladie mieux vaut qu'elle attaque un seul arbre. Les Cerclages en bois sont beaucoup moins chers qu'un mélange terre-pierre. Nous souhaitons faire quelque chose de qualité qui dure dans le temps pour les générations futures.

Monsieur Sébastien Allaz

520 Près de la moitié du crédit complémentaire est consacrée à la fontaine. Nous entendons le souci de la Municipalité de faire quelque chose de qualité une fois pour toute. Le montant oublié de CHF 22'000.- ne concerne pas que les pavés mais aussi le mobilier urbain. Il y a une marge de 10% pour les divers et imprévus. Nous comptons sur la Municipalité pour ne pas avoir besoin d'utiliser cette marge.

Madame Brigitte Caboussat

J'ai beaucoup de peine à comprendre les motivations reçues dans le courrier. Cette place est l'opposé du refuge. Au refuge, la vue est magnifique, c'est un endroit tranquille, on peut accueillir du monde et il y a des places de parc. La future place est entourée par des routes avec beaucoup de circulation. Avec 2 bancs, pour moi ce n'est pas un lieu de rassemblement villageois. Où seraient les places de parc ? Il me semble que les quelques places sont réservées pour les offices religieux. Même si ce projet ne coûte que CHF 3'000.-/an c'est CHF 3'000.-/an qui pourraient être mieux utilisés.

530 *Madame Patricia Riva*

Ce n'est pas une place de jeux, de fête ou de rassemblement. C'est simplement un lieu convivial et soigné. Lorsque les automobilistes arriveront depuis Poliez-le-Grand, ils se diront que c'est joli. Elle pourrait être fermée à la circulation dans certaines circonstances.

Monsieur Cédric Panchaud

Je comprends le désir d'avoir une belle place mais je pense que ce préavis aurait dû être groupé avec le préavis N° 2020-03. Modifier la croisée qui vient de la route de Poliez-le-Grand par un rond-point par exemple, entreprendre un échange de terrain avec M. Nicod pour supprimer le triangle et faire une belle place avec une belle âme.

540 *Monsieur Jean-Pascal Prince*

On aurait préféré que la place de M. Nicod soit complètement réaménagée. Il faut faire une adjonction avec tout ce qui va être aménagé dans cette rue. L'accès par un trottoir surélevé va ralentir le passage devant l'écurie de M. Nicod. Beaucoup de personnes se promènent sur le chemin qui va plus loin dans la campagne. Je trouve que c'est cohérent avec la situation, la place de l'Église et l'aménagement de la rue.

Monsieur Christian Noverraz

550 Est-ce que la famille Nicod a été consultée ? Lorsqu'il y a de l'eau à cet endroit, l'emplacement est dans un mauvais état. Il me semble que les chevaux sortent au même endroit que l'aménagement prévu. Je me fais du souci pour ce projet, sur le fait que nous puissions en profiter après. L'entreprise qui effectue les travaux a laissé la route en mauvais état. Dans le cadre de la pose des dernières enrobées, est-ce qu'une remise en état est prévue ?

Madame Patricia Riva

Pour toutes les discussions qui ont eu lieu concernant cette place, la famille Nicod a été consultée. Le devant de leur ferme va être refait et la fuite d'eau a été réparée. La famille Nicod a dit qu'elle profiterait de faire de l'ordre devant la ferme mais cela leur appartient.

560 La mise en séparatif du chemin des Placettes est un chantier compliqué. Nous ne pouvons pas faire venir une goudronneuse à chaque fois que nous faisons un trou. Il faut supporter une année de travaux. Tout sera fait en son temps. Tout sera rebouché et plus joli qu'avant, je vous promets.

Monsieur Michel Allaz

Pouvons-nous savoir quels arbres sont prévus ?

Madame Patricia Riva

Ce n'est pas encore fixé. Le paysagiste nous a parlé d'un chêne rouge comme arbre principal. Il faut respecter le gabarit routier.

Monsieur Claude Diday

Pour répondre à Mme Caboussat, les places de parc devant l'Église catholique font l'objet d'une convention entre la Confrérie catholique et la commune. Aujourd'hui, il y a un office le dimanche à Bottens, toutes les 3 semaines.

570 Fin 1982, il était décidé de mettre la salle polyvalente entre les deux églises avec l'idée qu'il n'y avait pas de place villageoise à Bottens. 38 ans après, nous revenons avec un vrai projet. Nous parlons d'une vraie place de village et de faire quelque chose de sérieux pour les générations futures. Je vous invite fortement à accepter ce projet et remercie la Municipalité pour son initiative.

Monsieur Hervé Pittet

580 A Bottens nous n'avons pas beaucoup d'endroit pour faire une place villageoise. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'il aurait été plus judicieux de chiffrer ces travaux dans le préavis initial. Cependant, il serait dommage de ne pas réaliser ces travaux alors que la place en question est entièrement éventrée. De plus, si l'on ne fait pas ce projet maintenant, il ne se fera jamais et la Municipalité ne sera plus motivée à nous proposer de tels préavis afin d'embellir notre village. J'assimile cette réalisation à la fontaine qui se trouve devant l'Ecusson Vaudois. On aurait pu faire moins cher mais surtout moins beau. Il ne faut pas oublier que ce genre d'aménagement est réalisé pour des années.

Vote sur le préavis N° 2021-04

- 590
- Oui : 33
 - Non : 3
 - Abstentions : 3

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2021-04 tel que présenté :

1. D'approuver le nouvel aménagement de la place de l'église tel que présenté plus haut.
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 90'000.-.
3. De financer tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. D'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

600

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur Bertrand Clot

En acceptant cette place de l'Église, nous avons fait un véritable projet Agenda 21.

Si les mesures sanitaires le permettent, nous pourrions inviter les nouveaux membres du Conseil communal qui seront assermentés le 24 juin aux deux séances qu'il reste d'ici là.

Je remercie l'initiative d'envoyer une clé USB contenant les documents. Concernant le préavis N° 2021-05 relatif au PACom, il y a beaucoup de matière, un boulot fantastique à faire avec des questions à poser. Cela mérite qu'on étudie ce projet correctement par respect pour les personnes qui ont travaillé dessus.

610 *Monsieur le Président*

À l'heure actuelle, les rassemblements politiques sont limités à 50 personnes. Je vais regarder avec le Préfet ce qui est possible d'organiser.

Concernant l'annexe au PACom, pour rappel ce document est confidentiel. Il contient les recours des opposants. Ces informations sont réservées au Conseil communal.

Monsieur Michel Allaz

620 Dans le dépliant de Lausanne Région présentant les lieux de détente et de loisirs accessibles librement au public dans les différentes communes membres de Lausanne Région, il n'y a rien qui figure pour Bottens. Est-ce qu'on ne pourrait pas y faire figurer le parcours santé, la place de jeu du chemin du Ru, le terrain de pétanque ?

Madame Brigitte Caboussat

À la Grand-Rue, les lampadaires ne s'allument plus à partir du N° 31 jusqu'en bas.

Monsieur Christian Jaquier

Remercie les commissions pour leur travail concernant le préavis N° 2021-01 relatif à la transformation du Battoir.

Monsieur Frédéric Riva

630 Nous pouvons peut-être offrir une vision de nos débats aux nouveaux membres du Conseil par Zoom ou par Teams.

En voyant les résultats des votations, j'ai eu une pensée émue pour des personnes que je côtoie depuis très longtemps et qui ne sont pas élues. Je tenais à leur exprimer ma gratitude de nous avoir encadré depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président

L'Art. 71 du règlement du Conseil communal détermine l'ordre de prise de parole lors de nos séances. Je m'évertue, tout au long des débats à faire respecter cet article. Merci de me faire confiance quant à l'application de cet article. J'apprécie grandement la qualité des débats.

Monsieur Michel Allaz

640 Selon les conditions sanitaires, la plantation des patates aura lieu le 21.04.2021.

Madame Brigitte Caboussat

Le dîner de soutien du FC Bottens est remplacé par une tombola cette année.

La séance est levée à 22h56.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 17 mai 2021.

Au nom du bureau du Conseil communal

650

Le Président

Sébastien Bailly



La secrétaire

Audrey Kalbfuss

